

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2014- AOÛT 2015.

Approuvé le 20 octobre 2015

1. BASE LEGALE

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008) ;

5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011) ;

6° L'arrêté royal du 3 octobre 2012 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 15.10.2012) ;

7 L'arrêté royal du 15 décembre 2013 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.01.2014) ;

8 L'arrêté royal du 29 juin 2014 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 17.07.2014).

9° L'arrêté royal du 12 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 27.07.2015).

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

| <u>Art. 6, LPI.</u> | <u>Titulaire au cours de la période concernée</u> | <u>Date du remplacement</u> |
|--|---|-----------------------------|
| 1° un président | Willy BRUGGEMAN | |
| 2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur | Michel GOOVAERTS Eddy D'HONDT | Septembre 2014 |

| | | |
|---|--|---|
| | Bart RAEYMAEKERS | Novembre 2014 |
| 2° b) un représentant du ministre de la Justice | Herman BLIKI (SAT Justice) Vincent FLORE (SAT Justice) Kristof DE PAUW (SAT Justice) | Novembre 2014 Mars 2015 |
| 3° un procureur général | Ignacio DE LA SERNA | 29 juin 2014 |
| 4° un gouverneur | Lodewijk DE WITTE | |
| 5° le procureur fédéral | Frédéric VAN LEEUW | 1 ^{er} avril 2014. |
| 6° un procureur du Roi | Anne-Marie GEPTS | 12 juillet 2015 |
| 7° un juge d'instruction | Isabelle PANOU | |
| 8° trois bourgmestres | André BOUCHAT | A présenté sa démission en date du 7 novembre 2013 qui a été 'refusée' par la Ministre MILQUET mais ne participe plus aux réunions. |
| 9° le commissaire général de la police fédérale | Catherine DE BOLLE | |
| 10° un chef de corps de la police locale | Jean-Marie BRABANT | |
| Secrétaires (SAT Intérieur) | Carine VANDEVELDE | |
| | Eddy BRANCKAUTE | Pensionné au 1 ^{er} janvier 2015. |

Au cours de cette période d'activités, un arrêté royal daté du 12 juillet 2015 a :

- désigné Madame Anne-Marie GEPTS, Procureur du Roi, pour un mandat de quatre ans, en tant que membre effectif du Conseil Fédéral de police à dater du 12 juillet 2015 ;

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

Les missions légales du Conseil Fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil Fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil Fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil Fédéral de police s'est réuni les 9 septembre 2014, 4 novembre 2014, 10 décembre 2014, 10 mars 2015, 24 avril 2015, 5 mai 2015 et 23 juin 2015.

Le Conseil a :

- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 26 janvier 2015 relatif aux plans de sécurité et ce suite à la proposition commune de la CG et de la CPPL relative au planning de ces plans ;
- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS en date du 1^{er} juillet 2015 un courrier relatif à la sélection du nouveau DGR.

Le Conseil a émis un avis motivé sur la demande du Ministre GEENS relative à la déconcentration de certains services de la police fédérale et lui a envoyé un courrier à ce sujet en date du 3 juillet 2015.

En outre, le Conseil Fédéral de police :

- a répondu au courrier de la CPPL relatifs à divers points soulevés concernant la police en date du 13 novembre 2014 ;
- a examiné l'accord du gouvernement en soulevant les points importants concernant la police ;

- a suivi le dossier « renouvellement des mandats » de certains membres du Conseil Fédéral de police (Nomination de Me GEPTS) ;
- a eu une présentation relative à l'image policière de la sécurité avec slides ;
- a examiné un projet d'AR dit MOTEM ;
- a examiné longuement le PNS 2012-2015 sur la base des divers documents reçus de la police fédérale en vue de pouvoir émettre une évaluation dudit PNS ;
- a examiné une proposition de méthodologie pouvant servir au prochain PNS ;
- a reçu de l'information concernant le groupe de travail institué par le Cabinet concernant les tâches clés de la police.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- François ADAM – AIG ;
- Anne LAEVENS - SPF Int DGSP
- Marie-Claude MARTENS- Justice- Parquet général de Mons
- Ann MASSEI - CG
- Martine PATTYN– Police fédérale- CG.
- Paul WOUTERS - Police fédérale
- Hilde VANDEVOORDE- Magistrate fédérale
- Christian HENRY, Procureur du Roi
- Claude FONTAINE- DGJ

Bruxelles le, 20 octobre 2015

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE